

Procès-Verbal du Conseil général du 09 décembre 2021

M. Pascal Jaggi, Président, ouvre la séance à 20h00.

Il souhaite faire part de 3 naissances au village depuis le dernier Conseil. Il s'agit de

Guerry Joanna, née le 19.06.2021, Luongo Alba, née le 25.07.2021 et Osteil Victor né le 11.10.2021

Le Président demande à l'assemblée de se lever et de faire une minute de silence en mémoire de Mme Fanguin Mariette décédée le 19.06.2021

### **1. Appel et assermentation des nouveaux membres**

La secrétaire, Mme Geneviève Herbst, passe à l'appel des membres : 22 personnes sont présentes, 12 personnes sont excusées et 6 personnes sont absentes (**annexe 1**).

La Municipalité n'est pas représentée dans son intégralité, M Cédric Gaudin est excusé.

4 nouvelles personnes sont assermentées : Messieurs Jacques Bondallaz, Thierry Clidière, Maël Sauter et Philippe Vietti-Violi.

Le Conseil compte dorénavant 44 membres. Le quorum étant atteint, le Président ouvre officiellement la séance et l'assemblée peut valablement délibérer.

### **2. Présentation et validation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour se présente comme suit :

1. Appel et assermentation des nouveaux membres
2. Présentation et validation de l'ordre du jour
3. Lecture sur demande et approbation du procès-verbal de la dernière séance
4. Nominations statutaires (nomination d'un suppléant à la délégation à l'AJERCO)
5. Communications de la Municipalité et du Président du Conseil général
6. Préavis 5/21 : « Budget pour l'année 2022 »
7. Rapport de la commission de gestion
8. Préavis 6/21 : « Autorisation générales pour la législature 2021 – 2026 »
9. Rapport de la commission de gestion
10. Préavis 7/21 : « Plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2021-2026 »
11. Rapport de la commission de gestion Appel et assermentation des nouveaux membres
12. Préavis 8/21 « Réfection du revêtement du tronçon communale de la route Neuve, entre l'intersection des routes de la Chaux et Dizey et le panneau de sortie de localité côté La Sarraz »
13. Rapport de la commission de gestion
14. Présentation et validation de l'ordre du jour
15. Divers et propositions individuelles

Personne ne souhaitant apporter de modifications, l'ordre du jour est accepté tel quel par l'assemblée à l'unanimité.

### **3. Lecture sur demande et approbation du procès-verbal de la dernière séance**

La lecture du procès-verbal de la séance du 17 juin 2021 n'est pas demandée.

Aucune modification n'est proposée et le PV est accepté par l'assemblée à la majorité avec 1 abstention.

#### 4. Nominations statutaires (nomination d'un suppléant à la délégation à l'AJERCO)

M. le Président donne la parole à la Municipalité pour ce point.

Mme la Municipale Chantal Bielser prend la parole :

C'est pour le social et pour représenter la commune. Il y a deux rencontres par année comme pour toutes les associations et cette personne participerait avec la municipale.

C'est pour les crèches et organismes de réseaux de mamans de jour.

Mme Elisabeth Ray demande combien il y a de séances par année ? Mme la Municipale répond 2 séances ordinaires par année.

M. Olivier Ray intervient en précisant que le suppléant n'accompagne pas le représentant, ce n'est qu'en cas d'absence du délégué que le suppléant doit fonctionner.

M. le Président demande qui est intéressé par cette place ?

Mme Catherine Walther se propose pour ce poste. Le vote peut être tacite et M. le président remercie cette dernière.

#### 5. Communications de la Municipalité et du Président du Conseil général

M. Stéphane Ecuyer : Bâtiments, Police des constructions et Eclairage Publics et Tourisme :

**Bâtiments** : Le projet du remplacement du chauffage communal à pellets, sous la surveillance de M. Olivier Ray, est opérationnel depuis le 6 octobre. Il reste à mettre en place, pour la salle, un thermostat pour permettre un meilleur réglage pour la température. Tout fonctionne à la satisfaction des locataires et des membres de la Municipalité.

Au niveau de l'isolation de la toiture, c'est en cours mais avec un peu de retard dû au Covid. Normalement cela devrait se terminer d'ici la fin de l'année. Donc amélioration de l'enveloppe du Collège qui amènera un plus au niveau du confort et de l'économie.

Pour la réfection de l'auvent à l'entrée de la salle et des peintures, avec le retard et les conditions hivernales arrivant, les travaux seront reportés au printemps 2022.

Au niveau de l'église la nouvelle concierge a pu résoudre le problème des mouches grâce à des huiles essentielles. Le résultat est impressionnant.

Pour la conciergerie Mme Reale a œuvré pendant 6 années et remis son mandat le 31 août courant. Elle est remplacée par Mme Déborah Brülhart.

On remercie Mme Reale pour les années passées dans notre commune.

**Police des constructions** : Des diverses mises à l'enquête de cette année, certaines ont abouti et d'autres sont en cours. De nouvelles devraient être déposées prochainement,

Un préavis favorable du canton relatif au PACom nous permet d'avancer sur ce projet. Notre mandataire a avancé sur la mise à jour de l'état des parcelles et fait la préparation d'un nouveau règlement pour se coordonner avec le plan d'affectation en vue d'une rencontre avec le début 2022.

**Eclairage public** : A part une petite panne réglée, tout fonctionne correctement.

Mme Chantal Bielser : Affaires sociales, Domaines, Parcs et Promenades, Forêts, Cimetière et Déchets :

**Parcs et Promenades** : Un paysagiste, M. Laurent Monnier, seconde Nicolas Guerry dans certaines tâches.

**Forêts** : Le principe « des mises » traditionnelles sont remises en question et une formation à ce sujet est prévue prochainement. Les propriétaires forestiers vont recevoir un courrier. Cette loi rentre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Affaires sociales** : Le Travailleur de proximité pour les jeunes a pris son mandat depuis juin 2021.

**Déchets** : Une discussion est en cours avec la Commune de Cossonay concernant les taxes de la déchetterie. Il y aura probablement prochainement une hausse de la taxe des déchets pour les habitants de Chevilly.

Préoccupée par le réchauffement climatique, Mme Chantal Bielser nous invite à réfléchir à ce que nous pourrions faire et amener dans notre commune et la contacter si des idées devaient murir.

M. Laurent Michel : Ecoles, Finances, Protection Civile et Mobilité :

**ASI7** : L'organisation et les contacts avec la Direction sont bons. On espérait un retour normal au niveau des activités, notamment pour les sorties et camps qui avaient dû être supprimées en 2020. Ils ont pu partiellement reprendre en 2021. On espère encore aujourd'hui réaliser les camps de ski en février, cela dépendra de la situation sanitaire. Sinon les autres activités de sortie ont été suspendues en tout cas jusqu'à la fin de l'année 2021.

Au niveau des investissements, il y a eu des bornes wifi installées dans toutes les classes. Il reste encore deux classes à Moiry qui vont être équipées. Le CODIR (Comité de Direction) travaille sur un projet d'installation des tableaux interactifs proposé par le Canton qui ne financera que le tableau. Toute l'installation technique, câblages, alimentation et suppression des tableaux noirs, représente un coût entre 6000 à 8000 CHF par tableau. On parle de 45 classes à équiper. Le CODIR travaille sur ce sujet afin d'obtenir les devis pour déterminer quelles sont les priorités pour réaliser ces travaux, en une fois ou par étape. Une demande d'investissement sera présentée au premier trimestre au Conseil de l'ASI7. Le Canton nous incite à travailler sur une vision ASI7 2021-2036 pour planifier les besoins en construction qui seront nécessaires pour répondre au développement géographique d'ici 15 ans. Il faut s'attendre à des besoins d'investissement importants, que ce soit au niveau des classes, des locaux d'accompagnements (logo, psy etc.), des salles de gym, accueil de midi et tout ce qui est lié à l'accueil parascolaire. La tâche est compliquée pour l'ASI7 car les locaux se trouvent sur plusieurs sites. L'ASI7 va demander une enveloppe financière pour mandater un bureau afin d'affiner les projections pour les prochaines années.

**AIPCV** : l'année 2020 a été difficile en regard de la pandémie. 2021 a été plus simple quant au COVID en revanche le début de la saison a été difficile à cause la météo, il y a eu moins de fréquentation. Au niveau des investissements, quelques petites réalisations usuelles ont été faites. En ce qui concerne le camping il y a, à ce jour, des besoins urgents de mises en conformité : défense incendie, clôture du camping, réfection des murs de soutènement de certaines crêtes, amélioration de l'éclairage du camping et de ses abords, et réfection des toiles du restaurant. M. Laurent Michel relève que les engagements financiers de l'AIPCV dont celui voté en novembre 2021, de 375'000.- CHF, pour l'étanchéité du toit du restaurant porte la capacité financière au maximum du plafond de l'endettement de l'AIPCV soit 6 millions. Cela représentera une augmentation des charges de près de 3 francs par habitant. Le coût annuel par habitant va passer d'environ 55.- CHF à 57.- CHF par année.

Il y a des actions de Noël pour la piscine avec des abonnements, des packs pour des cours de natations. Des caissiers/ères et des gardes de bains sont recherchés.

**Protection civile** : Très active sur le premier semestre 2021, car engagée dans le contexte de la pandémie, mais moins le deuxième semestre. Il y a une forte baisse des effectifs qui sont liés avec l'introduction au 1<sup>er</sup> janvier de la nouvelle Loi Fédérale sur la protection civile qui instaure une réduction de la durée de service. Cela implique déjà en 2021 pour le Canton une réduction effective de 35%. Cette réduction d'effectif va continuer et l'on parle de moins 50% à l'horizon de 2025. La PC doit se concentrer sur ses missions principales

et abandonne ses activités subsidiaires. A terme on se donne un délai de 3 à 5 ans pour une réorganisation de la PC qui aujourd'hui est vraiment calquée sur la structure des districts et va probablement passer à un regroupement, voir une seule PC cantonale.

M. Cédric Gaudin : Eaux, Epuration, Pompiers et Police

M. le Syndic prend la parole et donne quelques informations en lieu et place de M. Cédric Gaudin.

**Epuration** : Le passage de la caméra dans le réseau des eaux usées est terminé. L'état général est bon. Quelques petites failles ont été découvertes mais ne posent pas de réels problèmes. En revanche, un regard où les conduites EU et EC ne sont pas séparées va être remis en conformité. Un second sera remplacé dans le secteur de la Pierre-au-Loup.

Pour l'Épuration Haute-Venoge Veyron (EHVV), les deux communes qui ne souhaitent pas faire partie de cette association sont finalement revenues sur leur décision. Il y aura probablement quelques modifications à apporter au niveau de certains tronçons de conduite ainsi que des conditions de reprise. Les quelques problèmes au niveau de la commune de Dizy relatif au trajet de la conduite en direction la Sarraz, par rapport à une zone de protection de source, ont été résolus. Des mesures techniques ont finalement permis l'acceptation du trajet.

Le calendrier est respecté pour l'élaboration des statuts qui devraient passer en votation dans les Conseils de fin 2022.

M. Jean-François Braissant, Syndic : Administration générale et Routes :

**La mobilité** : Une demande avait été faite pour un arrêt de bus supplémentaire aux abords de Landi, à Cossonay. Des discussions sont toujours en cours avec les représentants de cette commune. Cet automne, il y a eu une séance pour adapter les horaires des bus en fonction des horaires CFF.

**Routes** : Dans le courant de la fin de l'été, le tronçon de la route Neuve - RC 164 -, entre le panneau de l'entrée du village et jusqu'au café de la Tine, a été refait. Depuis le panneau d'entrée de localité jusqu'au carrefour de la rue des Fontaines, les frais étaient à la charge de la commune. L'opportunité de profiter de ces entreprises, déjà sur place, ont limité les frais et la décision de saisir cette opportunité a été prise. La Municipalité va présenter un préavis au prochain Conseil. D'autre part, nous toucherons une subvention à cet effet qui provient d'un fond relatif aux routes cantonales en traversée d'agglomération.

**Réseau 5G** : La Municipalité avait parlé de la volonté de Swisscom d'installer une antenne 5G dans la commune et de l'installer dans les combles de l'église. La possibilité de faire ces installations à cet endroit est judicieuse tant au niveau esthétique que technique. Un contrat de location des combles a été signé. L'étape suivante sera une mise à l'enquête de ces installations avec affichage au pilier public.

**Jeunesse de Chevilly** : La Jeunesse a pris possession, au printemps, du local de la STEP que la Municipalité leur a mis à disposition. La Jeunesse est satisfaite. Un évier, avec de l'eau chaude, a été installé et un petit chauffage d'appoint a été fourni. Tout cela a été fait à satisfaction de la Jeunesse qui nous a remerciés. Nous nous réjouissons de voir ce qu'ils vont nous présenter pendant le Nouvel-An comme annoncé dans le tout ménage.

**Arrêt de bus** : la Municipalité souhaite proposer un projet d'abribus au prochain conseil de juin.

**Divers** : Les Petits Comptes, qui se dérouleront le 18 décembre, auront malheureusement lieu sans verrée. Pour ceux qui ont des demandes et questions à faire à notre boursière, elle se tiendra au bureau communal comme l'année passée. La distribution des sapins est quant à elle maintenue.

M. Pascal Jaggi, Président du Conseil

M. le Président demande s'il y a des questions suites aux communications générales

M. Christian Walther revient sur les propos de Mme de Chantal Bielser, concernant la démarche citoyenne, et rappelle que la Commune de Cossonay avait arrêté « l'agenda 21 », qui parlait du développement durable de ce qui pouvait être fait ou non. Il existe un agenda 2030 dans lequel la Commune peut puiser un certain nombre de thèmes.

Mme Chantal Bielser ira se renseigner auprès de Cossonay. Elle précise qu'elle a suivi un brainstorming du côté de la Sarraz avec plusieurs entités. Dès lors elle va regarder avec quelques personnes de Chevilly intéressées.

M. Julien Wegmüller repense à l'initiative lancée dans la Commune de faucher les talus à la bonne période pour favoriser la biodiversité des plantes.

M. le Syndic précise que, sur le bord des routes cantonales, l'Etat a posé des piquets de couleurs qui déterminent les dates à laquelle ils vont passer le broyeur. Le fait de broyer de l'herbe ramène de la matière organique produisant de l'azote néfaste aux fleurs des talus. Nous avons évacué cette herbe, mais il faut patienter pour en voir le résultat.

M. Julien Wegmüller trouve que c'est une belle initiative. Dans les courriers que fait la commune, pourquoi pas en parler quand cela doit se faire et libre à chacun de le faire.

M. Maël Sauter demande si des barrières sont prévues au droit de la route qui a été refaite, en direction de La Tine, avec les nouveaux accotements ?

M. le Syndic informe que la question a été posée au responsable du chantier qui l'a transmise au nouveau Voyer.

M. Stéphane Schwab : L'abribus est un souhait, une obligation ou une demande de quelqu'un du village ?

M. le Syndic : pour le quai c'est une obligation. Pour l'abribus cela vient de la Municipalité afin de permettre aux usagers de s'abriter lors de mauvais temps.

M. Yannick Liniger demande si les tableaux interactifs scolaires sont imposés par le Canton.

M. Laurent Michel répond que c'est une demande de Mme Cesla Amarelle, contestée par certaines communes. Le Canton cherche à développer des programmes d'enseignement. Il y a tout un débat, et des interpellations ont été déposées au Grand Conseil. Celui-ci devrait y revenir d'ici la fin 2021 début 2022.

M. Yannick Liniger pose la question si l'ASI7 est favorable à ses installations.

M. Laurent Michel répond que les coûts vont être étudiés et un plan de réalisation sera proposé en 1, 2 ou 3 étapes, cela dépendra des retours du Canton.

M. Yannick Liniger demande quel est le problème par rapport à l'arrêt de bus vers Landi.

M. le Syndic répond que c'est un accord entre la commune, MBC et la DGMR.

M. Yannick Liniger demande s'il y a eu une réflexion qui a été faite pour qu'il y ait un bus le samedi et le dimanche ?

M. le Syndic précise que c'est en discussion. La Municipalité attend un retour de l'enquête que Moiry a faite auprès de ses habitants. Après, c'est une question de coût par rapport à la demande.

M. Yannick Liniger propose de s'inspirer de Moiry et faire la même enquête ?

M. le Syndic acquiesce mais attend le résultat de l'enquête de Moiry.

M. Pascal Jaggi, Président du Conseil

M. le Président propose de passer aux préavis et directement à la lecture du rapport de la commission de gestion et ensuite viendront les questions.

#### **6. Préavis 05/21 « Budget pour l'année 2022 »**

M. Laurent Michel fait tout d'abord la lecture du budget 2022 (**annexe 3**) qui donne un aperçu des projets et réalisations à venir, avant de nous résumer le préavis 05/21 (**annexe 2**) et le Plan des dépenses (**annexe 4**)

**Le budget 2022 se clôture avec un excédent de charges de CHF 30 984.-**

M. Laurent Michel demande si quelqu'un souhaite la lecture intégrale du préavis. Vu que ce n'est pas le cas, il en lit les conclusions.

#### **7. Rapport de la commission de gestion**

La commission de gestion, composée de Messieurs Yannick Liniger, Stéphane Oulevay et Pierre-Yves Roberti, s'est réunie en date du 2 novembre 2021 afin d'examiner le budget de l'année 2022 (**annexe 5**) en présence de Mme Sandra Braissant, Boursière et Messieurs Jean-François Braissant, Syndic, Stéphane Ecuyer, Cédric Gaudin et Laurent Michel, Municipaux.

La commission souligne que la Municipalité à calculer ce budget avec prudence et demande à l'assemblée de l'approuver, tel que présenté, avec une perte de CHF 30'984.-, en acceptant le préavis 05/21 « Budget pour l'année 2022 ».

Comme il n'y a pas de question, le Président propose de passer au vote : **L'Assemblée approuve le budget 2022 à main levée et à l'unanimité.**

#### **8. Préavis 6/21 « Autorisation générales pour la législature 2021-2026 »**

M. Laurent Michel, explique que ces autorisations générales doivent être renouvelées à chaque début de législature. Elles ont pour but de faciliter la gestion communale. Il donne quelques petites explications quant à au préavis 6/21 (**annexe 6**).

M. Julien Wegmüller demande au vu de certains libellés modifiés, si les montants sont les mêmes qu'il y a 5 ans.

M. Laurent Michel explique que ce sont les mêmes montants qu'il y a 5 ans avec quelques précisions techniques.

Mme Jacqueline Lugeon soulève qu'avant il était stipulé que c'était CHF 50'000.- par année et que maintenant c'est CHF 50'000.- par cas. La limite n'est donc pas la même.

M. Laurent Michel reconnaît que cette remarque est effectivement juste en précisant que l'ancienne formulation créait plus de confusion qu'autre chose.

M. Laurent Michel demande si quelqu'un souhaite la lecture intégrale du préavis, vu que ce n'est pas le cas, il en lit les conclusions.

M. Pascal Jaggi, Président du Conseil

M. le Président propose de passer à la lecture du rapport de la commission de gestion des finances et d'ensuite passer aux questions.

### **9. Rapport de la commission de gestion**

La commission de gestion, composée de MM. Yannick Liniger, Stéphane Oulevay et Pierre-Yves Roberti, s'est réunie en date du 2 novembre 2021 afin d'examiner la demande d'autorisation générales (**annexe 7**).

La commission note que les politiques en matière de délégations de compétences diffèrent fortement d'une commune à l'autre. Les autorisations générales proposées par la Municipalité sont globalement en ligne avec ce que l'on peut trouver dans d'autres communes de la région.

Sur ces bases, la Commission recommande au Conseil Général d'accepter le préavis tel que proposé.

#### **Questions**

M. Christian Walther revient sur la question des CHF 50'000.- en citant le premier paragraphe préavis 08/21 de la réfection de la route. Pour lui c'est justement le côté exceptionnel et imprévisible dans la mesure où les ouvriers étaient présents pour des travaux cantonaux. De ce fait La Municipalité avait la légitimité d'engager des frais de réfection du tronçon communal et ce jusqu'à CHF 50'000 sans passer devant le Conseil Général.

M. Jean-Luc Simond a une question de compréhension sur le texte de l'acceptation de legs et donation. Tel qu'il le comprend : Si la commune reçoit un leg qui n'est affecté d'aucunes conditions, la Municipalité ne peut pas l'accepter.

M. Laurent Michel répond que c'est justement l'inverse. Si le leg n'a pas de charges et de conditions, la Municipalité peut l'accepter. En revanche, s'il y a un leg qui a des conditions, la Municipalité peut l'accepter jusqu'à CHF 100'000.-

M. Julien Wegmüller demande un exemple d'une constitution de société commerciale qui aurait un caractère exceptionnel et inattendu.

M. Laurent Michel lui répond que si une commune a un parc immobilier, elle peut constituer une société pour gérer les immeubles.

M. Stéphane Ecuyer rajoute que la constitution de société n'est pas exceptionnelle ou imprévue. Ce sont deux entités différentes. Exemple : Il y a un bureau d'adresse pour les publipostages qui a été gelé pendant un certain nombre d'années où la Municipalité était partenaire avec des parts. Ce bureau est parti en faillite et a été dissout. Il y aurait eu création d'une nouvelle entité, si on est en-dessous de la somme prévue, la Municipalité aurait pu agir directement sans passer par le Conseil.

M. Laurent Michel donne un autre exemple. Il informe que nous sommes coopérateurs aux abattoirs à Orbe. Ces derniers ont un projet d'agrandissement. Les coopérateurs sont principalement des bouchers, des agriculteurs mais aussi les collectivités publiques. C'est une activité qui tourne très bien. La Commune a souscrit des parts et qu'elle reverra pour en souscrire d'autres s'il y a un projet d'augmentation du capital.

M. Pascal Jaggi, Président du Conseil

**M. le Président passe à la votation du préavis 06/21. Ce dernier est accepté avec une abstention.**

#### **10. Préavis 7/21 « Plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2021-2026 »**

M. Laurent Michel donne quelques explications sur le cadre général et le but des plafonds d'endettement (**annexe 8**).

La fixation du montant du plafond est du ressort de la Commune, sauf si une augmentation est demandée en cours de législature. Le plafond n'est pas un blanc-seing donné à la Municipalité. Tous les investissements doivent être validés par le Conseil dans le cadre de préavis. Si une association intercommunale veut augmenter son plafond d'endettement, cela doit être présenté aux conseils des communes membres.

Notre endettement actuel se monte à CHF 1'769'211.-. Le montant correspond à la dette au 31.12 plus le préavis accepté pour les améliorations énergétiques au bâtiment communal.

La dette comprend les emprunts directs de la Commune et ses quotes-parts aux dettes des associations intercommunales. Aujourd'hui, une majorité de la dette (56 %) concerne l'AIPCV (piscine) et l'ASI7 (scolaire).

Les investissements potentiels ont été estimés à CHF 2'235'000.- pour la législature.

Le montant comprend les investissements directs de la Communes selon plan 2021/2026, l'essentiel étant lié à la réfection du réseau d'eau à l'intérieur du village, pour environ CHF 1'100'000.-, et les besoins de l'AIPCV ou de l'ASI7. Ces deux associations continuent à investir dans le cadre de leur plafond respectif. L'ASI7 entreprend en outre une étude pour déterminer les besoins en infrastructures jusqu'à l'horizon 2036, si la réalisation des constructions s'étale sur plusieurs législatures, il est probable que des choix soient déjà effectués sur la fin de l'actuelle législature et que des préprojets soient lancés. Dans cette optique, nos estimations des investissements intègrent un montant de CHF 785'000.-, correspondant à notre quote-part à une augmentation de CHF 15'000'000.- du plafond d'endettement actuel de l'ASI7.

Le plafond d'endettement proposé de CHF 4'000'000.- correspond, en arrondi, à l'endettement actuel plus aux investissements potentiels estimés.

M. Laurent Michel demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis dans son intégralité. Comme ce n'est pas le cas, il lit la conclusion de celui-ci.

#### **11 Rapport de la commission de gestion**

La Commission de gestion et des finances, composée de Messieurs Yannick Liniger, Stéphane Oulevay et Pierre-Yves Roberti, s'est réunie en date du 2 novembre 2021 afin d'examiner le plafond d'endettement et de cautionnement de la commune (**annexe 9**)

A noter que l'investissement prévu pour la STEP régionale à La Sarraz, via l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région EHVV, est exclu du plafond du calcul de l'endettement de la Commune de Chevilly. En effet, cette dette concernera uniquement ladite association intercommunale et son remboursement se fera notamment à travers la taxe y relative.

Comme il n'y a pas de question, le Président propose de passer au vote pour le préavis 7/21 Plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2021-2026 et **l'assemblée approuve à main levée et à l'unanimité.**

#### **12 Préavis 8/21 « Réfection du revêtement du tronçon communal de la route Neuve, entre l'intersection des routes de la Chaux et Dizy et le panneau de sortie de localité côté La Sarraz »**

M. le Syndic lit, sans commentaires, le préavis (**annexe 10**)

### 13 Rapport de la commission de gestion

La Commission de gestion composée de Messieurs Yannick Liniger, Pierre-Yves Roberti et Stéphane Oulevay, s'est réunie en date du 2 novembre 2021 afin d'examiner le préavis pour la réfection de la route RC 164, dit route Neuve (**annexe 11**).

Cette demande de réfection de la route RC 164 intervient aujourd'hui, mais qui était programmée à cheval sur deux législatures. Elle a été validée lors de la séance de Municipalité du 12 juillet 2021 pour profiter encore de l'entreprise Weibel sur place et ceci sur la base de leur devis pour un montant de CHF 19'909.15 montant hors subventions cantonales.

Comme il n'y a pas de questions, le Président propose de passer au vote du préavis 8/21 Réfection du revêtement de la route RC 164 et **l'assemblée approuve à main levée et à l'unanimité.**

### 14 Divers et propositions individuelles

Mme Jaqueline Lugeon demande où en est le litige concernant l'entreprise SORACO.

M. le Syndic explique que l'entreprise qui a fait les travaux n'a toujours pas réagi.

M. Yves Kubler a entendu qu'il y avait des frais de conciergerie au local culturel, est-ce qu'on pourrait le salir avant d'aller faire des frais de conciergerie. 😊

M. le Syndic dit qu'il a été utilisé, mais à cause des prescriptions sanitaires la Municipalité a été sur la retenue pour le mettre à disposition. Malgré tout le local est à disposition, mais il faut encore terminer le règlement de location. Il y a encore un petit souci entre le chauffage et la hotte de ventilation. Si quelqu'un souhaite l'utiliser il faut sans autre en faire la demande.

Mme Jaqueline Lugeon demande s'il y a un WC, agencement de cuisine, vaisselle...

M. le Syndic, explique qu'il est équipé de tout cela, mais sans lave-vaisselle.

Mme Valérie Schüpbach demande si sa ligne internet aérienne depuis 30 ans pourrait être enterrée dans le cadre des futurs travaux du réseau d'eau.

M. le Syndic répond que cela sera en lien avec les travaux de réfection du réseau d'eau et que tout se fera à ce moment. Au préalable une prise de contact sera faite avec Swisscom.

M. Stéphane Ecuyer rajoute qu'il devrait se faire de même avec la distribution électrique ce qui est également le voeu de la Romande Energie. La Municipalité souhaite coordonner tout cela.

M. Christian Walther demande à la Municipalité où en est l'intention de Swisscom d'installer d'ici juin 2022 la fibre optique dans le village.

M. le Syndic, explique qu'actuellement ils n'ont pas de nouvelles de leur part.

M. Stéphane Ecuyer explique que la fibre optique arrive actuellement que dans l'armoire en bas du village. De cette armoire la distribution se fait par les fils en cuivre jusque dans nos maisons. Pour augmenter la vitesse de débit, Swisscom souhaite créer quelques chambres de distribution dans le village avec la fibre optique venant de l'armoire du bas du village en reprenant depuis ces dernières la distribution existante en cuivre dans nos maisons. Actuellement quelques travaux préparatoires ont été réalisés.

M. Stéphane Schwab informe que ceux qui sont concernés pour une ligne, ont reçu un courrier mais plus rien depuis.

Mme Anouck Michel parle des décorations de la fontaine en face de l'église. Il qu'il reste encore trois numéros pour Noël. S'il y a des intéressés il faut prendre contact soit avec Sandrine Jara ou elle-même.

M. Yves Kubler a été interpellé par le courrier reçu de la Municipalité concernant le comportement de nos enfants sur les routes du village. Il conçoit que nous devons éduquer nos enfants mais n'ayant pas de trottoirs ou de marquages, cela est compliqué de faire comprendre à un enfant de 5 ans de rester au bord. La proposition de faire des zones 30km/h n'avait pas abouti. De faire des marquages ou des ralentisseurs seraient bénéfique car il y a des endroits vraiment dangereux.

M. le Syndic, explique que la question des ralentisseurs comme à l'entrée de la Sarraz sont bruyants et pas très bénéfiques. Les marquages aux sols ne sont pas sécuritaires. Il rappelle qu'une route reste réservée à la circulation. Si on veut passer à 30km/h, l'application et le contrôle de cette limitation est difficile. Faire un trottoir reste compliqué et coûteux. La Municipalité avait déjà étudié la possibilité de mettre des lignes jaunes qui permettent de signaler un cheminement pour piétons, mais sans les sécuriser, c'est inadéquat.

M. Yves Kubler répond que les lignes jaunes ont quand même un effet.

M. Pascal Jaggi, Président explique que les voitures roulent dessus quand il n'y a pas de piétons. Le problème des zones 20km/h qui donne la priorité aux piétons diminue leur attention à la circulation. La zone 30 km/h sans aménagement ne résout pas le problème. Plus on sécurise le piéton moins il est attentif à la circulation.

M. le Syndic propose de faire éventuellement une étude pour mettre une signalisation et rendre les gens attentifs. Une signalisation lumineuse a un certain impact.

Mme Valérie Schüpbach explique que le courrier de la Municipalité a été fait suite à un évènement qui s'est produit lors de la raisinée. Elle rentrait chez elle lorsque dans un virage deux enfants à vélo et en trottinette descendaient à « fond ». Elle a eu très peur car elle a failli les percuter. Quelques soit la limitation de vitesse, suivant le comportement des enfants sur la route, le danger reste le même.

M. Yves Kubler pense que lorsqu'il y aura les travaux pour le réseau d'eau dans le village on peut réfléchir à mettre des trottoirs car cela doit être possible à certains endroits.

M. le Syndic, rappelle que la rue de la Raisinée est plate, donc si on voulait faire des trottoirs il faudrait baisser faire des aménagements coûteux pour les personnes qui habitent en bordure. On peut tout imaginer mais il faut être pragmatique et trouver la meilleure solution. Il faut peut-être discuter pour créer un endroit mieux protégé pour les enfants. On va prendre note de cela et voir ce qui peut être fait et se renseigner par rapport aux prescriptions sur la circulation routière et voir s'il y a une solution tout en sachant que la route n'est et ne sera jamais une place de jeux.

M. Maël Sauter soulève que tous les villages aux alentours ont fait différents aménagements, que ce soient des marquages, des poteaux ou des ralentisseurs pour la sécurité des piétons, il y a certainement moyen de faire 2, 3 choses à Chevilly.

M. le Syndic, répond qu'il en prend note.

Mme Jaqueline Lugeon va dans le même sens que Maël Sauter. Il est vrai qu'il y a plus de circulation et que d'installer quelques éléments lumineux attirent l'œil.

M. le Syndic, approuve le fait qu'il y a beaucoup plus de trafic au sein de village. Il précise que même si la Municipalité met une structure en place, les parents restent responsables de leurs enfants.

Pour conclure, M. le Syndic remercie tous les conseillers de leur présence, de leur confiance et du bon dialogue entre tous.

Par rapport au café contact, qui existe depuis une quinzaine d'années, et pour donner suite au souhait de Mesdames Madeleine Gavin et Hélène Cachin d'arrêter cette fonction, M. Jean-François Braissant, Syndic, lit un petit mot pour remercier ces dames et rappeler l'historique du café contact.

Il remercie et félicite également toutes les personnes qui amènent d'une manière ou d'une autre des animations dans notre commune. Il parle de My Run For Help qui, cette année, a agi différemment mais qui était là. Il y a la journée des aînés, de la raisinée et l'équipe des fontaines qui, même si ce n'est pas fini, a fait déjà un sacré travail.

Il transmet les vœux de la Municipalité pour de belles fêtes de fin d'années et avec une pensée particulière pour les personnes qui sont atteintes dans leur santé.

Il félicite et remercie également Mme Sandra Braissant notre boursière qui fêtera ses 20 ans d'activité au sein de la commune.

Le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 22h15

La Président du Conseil général

La secrétaire du Conseil général

Pascal Jaggi

Geneviève Herbst